

Coordonnées DSC DCF : Anne-Marie Coat

Tél. Bureau 08.71.43.94.38 - Portable: 06.77.93.15.51

Mail: annemarie.coat@cfdtcasino.com

ou amcoat@groupe-casino.fr

Compte rendu AG MIEL Mutuelle du 12 juin 2007

Présents pour la CFDT: Jean-Marc Allain (SM Aix en Provence), Stéphane Sieber (SM Carry le Rouet), Marie-Claude Schmitt (siège), Arlette Besson (Géant Davézieux), Chantal Gros (Géant Le Puy) et Marceline Przybylski (Géant La Ricamarie).

La journée s'est déroulée en 2 parties : la matinée était une réunion d'information, plus particulièrement destinée aux correspondants d'établissements et l'après midi était l'Assemblée Générale formelle. Les mêmes thèmes ont été abordés lors des 2 réunions.

L'AG intervient pour formaliser et officialiser les décisions qui avaient été prises antérieurement. Tout d'abord Mr Machon, président de la mutuelle, a présenté le rapport moral et d'activité de la mutuelle ; ensuite les rapports de gestion et de solvabilité ont été lus respectivement par Mrs Clergue (Secrétaire Général) et Masse (Trésorier Général). Pour terminer, Mr le commissaire aux comptes a rendu son rapport.

Ensuite, l'AG s'est prononcée à l'unanimité sur les résolutions et a donné quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2006.

Il a été procédé ensuite à l'élection d'une partie des administrateurs et au renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaires et suppléants.

L'AG a aussi donné mandat au conseil d'administration pour la fixation des cotisations 2008 et pour les modifications éventuelles des prestations.

Deux autres points ont été votés par l'AG, il s'agit de la modification du règlement mutualiste (chacun devrait en recevoir un exemplaire) et de l'augmentation de la dotation fond social naissance pour l'exercice 2007/2008.

Hormis les formalités obligatoires, Mr Gaucher, directeur de la mutuelle, annonce la naissance du département développement et de 2 nouvelles gammes de produits : la gamme Entreprise Miel entreprise 2007 et la gamme Particuliers Miel individuels 2007 ; 8 délégués régionaux permettront de mailler l'ensemble du territoire français.

Il a exposé qu'il est impératif d'avoir des "contrats responsables" (définition légale) afin de conserver la qualification de mutuelle.

De plus, la mutuelle veut se donner les moyens de son indépendance et crée son propre outil de gestion : E@simut qui est un outil informatique adapté à l'arrivée prochaine de la carte Vitale 2. Il a également présenté le site de MIEL Mutuelle.

Il annonce aussi, la création d'une filiale AGD informatique 100 % miel mutuelle au 30 avril 07 pour gérer la nouvelle carte vitale 2 qui sera mise en place dans l'ensemble du territoire dans le courant de l'année

Il est envisagé, pour 2008, de proposer aux affiliés une garantie assistance (aide en cas de difficultés dues à la maladie).

Mr Gaucher précise que nos affiliés ont continué de progresser en 2006.

Il est à noter que le travail de développement en 2006 porte ses fruits au 1^{er} janvier 2007, date d'effet des contrats puisque la barre des 75 000 chefs de famille a été dépassée (soit une progression de 7,5 %).

La gestion pour le compte de tiers s'est poursuivie avec une progression de 6,5 % depuis le 31 décembre 2005.

En ce qui concerne le comportement des affiliés, il y a environ 20 % de visites médicales en moins, ce qui donne une diminution de la masse des prestations sur ce point ; ceci est dû aux dispositions prises par la sécurité sociale en matière de médecin traitant.

Point sur les contrats Casino :

Pour la 1^{ère} fois, le contrat retraités est en équilibre grâce à l'ajustement des cotisations.

Evolution au 1^{er} janvier 2007 :

- Prise en charge à 100 % du dépistage de l'hépatite B
- Dépistage des troubles de l'audition tous les 5 ans chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour l'audiométrie tonale ou vocale.
- Pharmacie non remboursée : 30 euros par an et par bénéficiaire (niveau 3)
- Médecine douce : plafond annuel par bénéficiaire : 75 euros (niveau 3)
- Dentaire : plafond annuel : 1750 euros par an (niveau 3)
- Optique : plafond global 340 euros par an (niveau 3)
- Départ d'ayant droit à chaque fin de trimestre civil sur simple courrier mais il ne pourra en aucun cas se réaffilier.
- Changement de niveau de garanties à la hausse : 1^{er} jour de chaque trimestre civil sous réserve d'un délai de prévenance d'un mois.
- Changement de niveau de garanties à la baisse : 2 ans pour le niveau 2 ; 3 ans minimum pour le niveau 3

La CFDT a soulevé une nouvelle fois le point concernant la mesure prise en octobre 2006, à effet au 1^{er} janvier 2007 : les enfants des salariés de Casino, qui auparavant étaient couverts jusqu'au 31 décembre de leur 20^{ème} année, sont couverts dorénavant sur justificatif jusqu'à leur 25ème anniversaire.

Cette règle fait l'objet d'un paragraphe dans le règlement mutualiste qui a été voté. Il y a une ambiguïté dans la rédaction, en effet, il serait nécessaire de préciser que les enfants nés avant le 31 décembre 1987 (qui ont pourtant moins de 25 ans) sont exclus de cette disposition, à moins que comme le souhaite la CFDT les enfants étudiants nés avant 1987 puissent bénéficier de cette mesure.

Lorsque la décision avait été prise par la commission paritaire Casino, la demande de la CFDT s'était terminée par une fin de non recevoir. En effet, les membres des autres organisations syndicales avaient <u>tous</u> voté (comme de bons petits soldats), avaient suivi la direction et avaient refusé de revenir sur le sujet.

Pour l'anecdote, Mr Hanoteau a posé une question similaire, ce qui nous amène à penser que la rédaction ne pose pas seulement problème à la CFDT.

Pour terminer par une note d'optimisme, la mutuelle employait 66 salariés en 2005, 92 en mars 2007 et devrait passer la barre des 100 salariés avant la fin 2007. Elle peut donc s'en glorifier et dire en toute modestie qu'elle est un acteur prépondérant sur l'emploi.

Fait le 15 juin 2007 Chantal Gros